Forêts, Faune et Parcs Québec 🖼 🛤

FICHE ENJEU SOLUTION FORÊT DE PROXIMITÉ

Date d'approbation	7 mai 2013
Instance décisionnelle	DGR
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016

	IDENTIFICATION DE LA FICHE
Fiche	5.01A – FORÊT DE PROXIMITÉ
Type de solution	Indicateur de performance
Unité d'aménagement	024-71 , 025-71 et 027-51
Origine de l'objectif	MRC de Maria-Chapdelaine en partenariat avec l'Agence de gestion intégrée des ressources

	VALEUR, OBJE	ECTIF, INDICATI	EUR ET CIBLE						
Critère AFD du CCMF	5. Bénéfices multiples à la	5. Bénéfices multiples à la société							
Éléments d'AFD	5.2 Collectivités et durabil	ité							
Valeur (Enjeu)	Bien-être et résilience des	s collectivités fore	estières						
Objectif	S'assurer de maintenir un de proximité de la MRC de								
Indicateur	Superficie totale récoltée proximité de la MRC de M			ur des limites d	u projet de forêt de				
			UA		Total				
		024-71	025-71	027-51	Iotai				
	Superficie cible de récolte (ha/an)	750	1 100	725	2 575				
Cible	Source: Portrait forestier d'un projet de forêt de proximité à la MRC de Maria-Chapdelaine, Consultants forestiers DGR Inc., mars 2013. Superficie cible évaluée à partir de la moyenne des superficies récoltées (m³/ha par essence par UA) des cinq dernières années (2008 à 2012). Les superficies cibles par UA ont été légèrement arrondies à la hausse dans le but de se rapprocher des objectifs du Bureau du forestier en chef (revue externe, 2013, et calcul 2018-2023).								
	Ces cibles devront être revues lorsque la possibilité forestière sera déterminée par le Forestier en chef en vue de s'assurer d'une récolte optimale au maintien de la possibilité des UA, voire à une augmentation de celle-ci à moyen et long terme.								
Écart acceptable		± 25 % annuellement et ± 10 % sur une base quinquennale sur la superficie totale par UA. Par ailleurs, il est convenu de réajuster ces écarts suivant l'évolution de la situation.							
Échelle	Limite projetée du projet c en annexe).	le forêt de proxin	nité de la MRC	de Maria-Chapo	delaine (voir carte				

Forêts, Faune et Parcs Québec 🖼 🖼

FICHE ENJEU SOLUTION FORÊT DE PROXIMITÉ

TLGIRT Lac-Saint-Jean

Date d'approbation	7 mai 2013
Instance décisionnelle	DGR
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016

Précisions sur l'enjeu

- Cet enjeu aborde la question de la vitalité à long terme des communautés qui dépendent de la mise en valeur du milieu forestier.
- Les ressources naturelles font partie intégrante de la vie des communautés rurales. Rappelons-nous que la forêt, qui a permis de développer des villes et des villages, façonne de façon naturelle l'identité d'une communauté.
- La Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) contient un objectif sur la prise en main de la gestion et de la mise en valeur du milieu forestier par les communautés.

Précisions sur l'objectif

- Il faut avoir une productivité et un capital intéressants sur le plan des ressources du territoire afin d'assurer la viabilité d'une forêt de proximité.
- Étant donné que la politique tarde à être mise en œuvre, cette fiche nous permettra de faire un suivi sur le maintien de la qualité et de la quantité des ressources présentes sur le territoire.
- La MRC de Maria-Chapdelaine et les corporations locales de développement participent depuis plusieurs années, sur une base régulière, à la planification des activités d'aménagement forestier durable (GIR) sur ce territoire. Elles ont toujours étroitement collaboré à la planification des interventions forestières par le développement de modalités d'intervention adaptées à leurs territoires.
- Certains autres intervenants du milieu rapproché, qui œuvrent aussi sur ce territoire, désirent voir leurs activités pérennisées.
- Les membres de la communauté de Maria-Chapdelaine souhaitent une plus grande participation à la gestion et aux activités en milieu forestier ainsi qu'à l'accroissement des retombées socioéconomiques produites par l'exploitation des forêts de proximité.
- Plusieurs intervenants, dont les municipalités, ont aussi participé à la planification et à l'exploitation de diverses ressources sur ces territoires (activités récréatives, faune, PFNL, etc.).
- Les communautés locales désirent être étroitement associées à la mise en valeur du milieu forestier. Pour ce faire, on doit donc s'efforcer d'assurer l'intégration de la récolte tout en préservant l'ensemble des ressources du milieu forestier. On doit soutenir à la fois les retombées de l'exploitation de la forêt et le bien-être socioéconomique des collectivités locales.
- Maintenir et favoriser la participation des autres utilisateurs de la forêt dans la gestion intégrée du territoire forestier, ce qui inclut les villégiateurs, très nombreux sur ce territoire.

Précisions sur l'indicateur

- L'indicateur vise à s'assurer à court terme, soit jusqu'au dévoilement des orientations gouvernementales relativement à une politique de forêt de proximité, qu'un volume de bois exploitable est disponible pour garantir la rentabilité de la politique.
- L'indicateur traite précisément du volume de bois récolté, cependant les modalités d'intervention, la répartition spatiale des interventions ainsi que la remise en production devront également être considérées dans l'exercice de planification.
- L'indicateur est provisoire, considérant qu'il touche uniquement les superficies récoltées à court terme et non la productivité optimale du territoire concerné à long terme, notamment en regard des preneurs d'essences feuillues.
- La stratégie d'aménagement implique la récolte de peuplements de forêts morcelées. Cette récolte fait partie des contraintes opérationnelles, puisque son coût est sensiblement plus élevé que la moyenne. Afin de ne pas nuire à la récupération de ces peuplements, leurs superficies ne seront pas comptabilisées dans l'indicateur.
- Les superficies cibles concernent les couverts résineux et mélangés à dominance de résineux. Les peuplements de type feuillu et mélangé à prédominance feuillue ne font pas partie du calcul des superficies.



FICHE ENJEU SOLUTION FORÊT DE PROXIMITÉ

TLGIRT Lac-Saint-Jean

Date d'approbation	7 mai 2013
Instance décisionnelle	DGR
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016

Précisions sur l'indicateur

Définitions utiles :

- Communauté locale : Inclut les municipalités locales, les villes, les villages et les MRC.
- Entreprise collective: Les entreprises collectives sont des organismes issus de l'entrepreneuriat collectif (OBNL, coopératives ou mutuelles) qui poursuivent une mission sociale et une activité économique et dont les statuts et les façons de faire sont basés sur une gouvernance démocratique. Leur but premier est de servir leurs membres et la collectivité avec qui elles sont partenaires, défendant par le fait même la primauté des communautés, des personnes et du travail dans la répartition des revenus.

Formule : Les superficies planifiées dans la PRAN (R135) en tenant compte du mouvement des bois de la PRAN (R170.2) ainsi que les superficies de récolte déclarées dans le RATF.

Fréquence : Annuelle et quinquennale

Ventilation: Par UA

État initial de l'indicateur



FICHE ENJEU SOLUTION

FORÊT DE PROXIMITÉ

TLGIRT Lac-Saint-Jean

Date d'approbation	7 mai 2013
Instance décisionnelle	DGR
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016

	Superficie	Volume (m3) par grou	ipes d'es	sences	Superfici	Volume (n	n3) par group	es d'ess	ences	Superficie	Volume (m3) par group	es d'ess	sences	Superficie	Volume	(m3) par grou	pes d'esse	ences
RAIF ¹	totale	SEPM	PEUPLIERS	BOP	BOJ	e totale	SEPM	PEUPLIERS	BOP	BOJ	totale	SEPM	PEUPLIERS	BOP	BOJ	totale	SEPM	PEUPLIERS	BOP	BOJ
		ι	JAF 2451				U	JAF 2551				l	JAF 2751			UAF_total				•
RAIF 2008	444	23 205	4 243	14 254	4 250	592	63 733	5 661	10 540	73	253	23 375	3 336	10 987	729	1 289	110 313	13 240	35 781	5 052
RAIF 2009	0	0	0	0	0	393	42 175	3 253	4 692	72	85	12 639	872	767	5	478	54 814	4 125	5 459	77
RAIF 2010	232	16 218	1 382	11 421	1745	184	22 192	1 905	1 636	5	363	37 581	6 259	3 396	36	779	75 991	9 546	16 453	1 786
RAIF 2011	895	82 744	7 979	21 573		235	23 235	3 212	3 243	27	587	45 920	23 775	23 650	935	1 717	151 899	34 966	48 466	3 518
SUIVI de coupe 2012 ²	1272	113 555	16 369	29 451	2 825	299	28 378	1 808	4 248	171	473	53 772	6 936	7 290	215	2 045	195 705	25 113	40 989	3 211
Total	2 843	235 722	29 973	76 699	11 376	1 703	179 713	15 839	24 359	348	1 761	173 287	41 178	46 090	1 920	6 308	588 722	86 990	147 148	13 644
Moyenne (m³ récolté)	569	47 144	5 995	15 340	2 275	341	35 943	3 168	4 872	70	352	34 657	8 236	9 218	384	1 262	117 744	17 398	29 430	2 729
Possibilité estimée, évaluation de DGR (m³) ³		56 966	4 410	27 425			76 408	12 412	18 050			70 421	16 403	20 875						
Cible estimée en ha vs analyse de DGR ³			712					810					699			2 221				
Analyse du MRN à partir des données du BFEC (revue externe 2013) ⁴			220					1 675					1 200			3 095				
Cible proposée en ha			750					825					725			2 300				
													Moyenne (m ³	récolté)			117 744	17 398	32 '	158
													Possibilité (D	GR)(m3/	an)		203 615	33 225	66	351
													Écart annuel				-85 871	-15 827	-34	193
								1					Écart quinqu				-429 353	-79 135	-170	

¹ Sélection des polygones d'intervention à l'intérieur et touchant la limite de la forêt de proximité.

Données de l'historique fournies par PF Résolu et validées par le MFFP.

Nouvelles données issues du modèle des calculs des possibilités forestières de l'UA 02551, CPF 2018-2023

² Suivi de coupe 2012 qui inclut près de 338 ha de plan spécial de récupération de chablis.

³ Source : Consultants forestiers DRG Inc., 13 mars 2013. Portrait forestier d'un projet de forêt de proximité à la MRC de Maria-Chapdelaine.

⁴ Source : MFFP, janvier 2014. Analyse du MFFP à partir des informations de la revue externe du BFEC 2013-2018.

⁵ Les superficies cibles par UA ont été légèrement arrondies à la hausse dans le but de se rapprocher des objectifs du BFEC (revue externe, 2013).

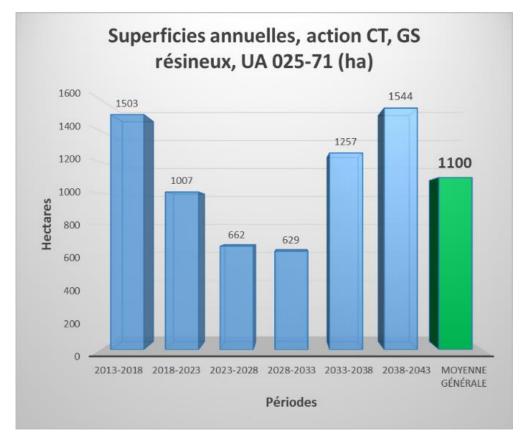


FICHE ENJEU SOLUTION

FORÊT DE PROXIMITÉ

TLGIRT Lac-Saint-Jean

Date d'approbation	7 mai 2013
Instance décisionnelle	DGR
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016



Le tableau précédent indique les superficies réalisées par CPRS dans les peuplements résineux et mélangés à dominance de résineux. La moyenne générale a été choisie comme étant la cible à ne pas dépasser pour la période 2018-2023.

Forêts, Faune et Parcs Québec

FICHE ENJEU SOLUTION FORÊT DE PROXIMITÉ

TLGIRT Lac-Saint-Jean

Date d'approbation	7 mai 2013
Instance décisionnelle	DGR
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016

Précisions sur la cible

- Advenant des précisions du BFEC, la cible devra être révisée en fonction de la contribution du territoire à la possibilité forestière optimale des UA, de façon à ne pas compromettre la possibilité forestière régionale qui dépend des territoires des UA 024-71, 025-71 et 027-51. Cependant, il faudra connaître les orientations du gouvernement sur la méthode de calcul de la possibilité forestière des futures forêts de proximité.
- Les cibles sont fixées par UA dans le but de favoriser la répartition spatiale des interventions sur le territoire projeté de la forêt de proximité de la MRC de Maria-Chapdelaine.
- Les cibles sont établies selon un contexte où il y a absence de perturbation naturelle (chablis, feu, épidémie d'insectes).
- Advenant le cas où une perturbation naturelle (épidémie, chablis, feu, etc.) devait survenir, les superficies non touchées seront délaissées dans la mesure du possible, pour mettre l'effort de récupération sur la priorité de récolte.
 Par exemple, un plan spécial ou un plan d'action de prérécupération lors d'une infestation d'insectes ravageurs détermine la priorité de récolte dans les secteurs touchés par le désastre.
- Les strates classées comme étant touchées par la TBE sont déterminées par un fichier de formes (non exhaustif) qui indique les priorités de récolte (1, 2, 3 et 4). Voici les éléments d'analyse qui ont servi à le construire :
 - a) une projection de cinq ans basée sur une formule mathématique pour prédire la mortalité;
 - b) la moyenne des trois dernières années;
 - c) le pourcentage d'essences et la maturité;
 - d) les grands types de forêts (résineux, mélangé et feuillu);
 - e) l'utilisation des interventions forestières pour procéder aux mises à jour.
- Le fichier de formes des priorités sera utilisé pour le bilan ADF 2018-2019 et pour les années subséquentes.
- Les cibles ne s'appliquent qu'aux superficies à dominance résineuse. Similairement, la récolte des contraintes opérationnelles est aussi exclue pour permettre l'atteinte des stratégies de contrainte. Comme les cibles ont été calculées sur la base d'une récolte totale, les coupes partielles sont également exclues.
- La cible peut être révisée au besoin afin de ne pas limiter, voire restreindre les occasions d'investissements sylvicoles (p. ex. une plantation) sur le territoire de la forêt de proximité en raison d'un manque de superficies à aménager.
- Il faut mentionner que l'historique de récolte ne reflète pas le plein potentiel de celle-ci, particulièrement pour les essences feuillues, dont l'approvisionnement dépend en grande partie des zones plus tempérées du sud des UA incluses dans la forêt de proximité. En fait, l'usine d'un important BGA d'essences feuillues dans la région, Louisiana-Pacific, n'était pas en exploitation pendant la période couverte par l'historique. Il faut également mentionner un ralentissement général de l'industrie forestière lié au marché et à la crise économique de 2009.

Délai : Le suivi de la progression des superficies de récolte doit être fait lors du bilan annuel et pour la programmation annuelle de récolte (PRAN), incluant la planification du BMMB disponible à ce moment, et des suivis des interventions antérieures.

EXIGENCES LÉGALES ET AUTRES EXIGENCES

LADTF

Art. 46.3 : Le Forestier en chef a pour fonction, dans le respect des orientations et des objectifs prévus dans la Stratégie d'aménagement durable des forêts, de déterminer les possibilités forestières pour les unités d'aménagement et des forêts de proximité en tenant compte des objectifs régionaux et locaux d'aménagement durable des forêts.

Art. 91.2 : Les volumes annuels de bois garantis sont des volumes résiduels que le ministre détermine en tenant compte notamment des autres sources d'approvisionnement disponibles, tels les bois des forêts privées et des forêts de proximité, les copeaux, les sciures, les planures, les fibres de bois provenant du recyclage et les bois provenant de l'extérieur du Québec.

Forêts, Faune et Parcs Québec 🖼 🖼

FICHE ENJEU SOLUTION FORÊT DE PROXIMITÉ

Date d'approbation	7 mai 2013
Instance décisionnelle	DGR
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016

	EXIGENCES LÉGALES ET AUTRES EXIGENCES					
Art. 345 : Le ministre doit, dans l'entente de délégation de gestion [de forêt de proximité], tenter maintenir, dans la mesure du possible, un potentiel de récolte de bois d'un volume avoisinant celui auq le bénéficiaire aurait eu droit le 1er avril 2013 si son contrat n'avait pas été résilié.						
SADF	D1 O1.3 : Offrir aux collectivités locales et aux communautés autochtones la possibilité de participer et de prendre en main la gestion et la mise en valeur du milieu forestier.					
RADF	À venir.					
Autres	PRDIRT 02 : Léguer des forêts pouvant minimalement rendre les mêmes services qu'actuellement. PRDIRT 02 : Assurer la pérennité des collectivités forestières. PAFD Résolu : 5.2B Maintenir les activités d'aménagement forestier des corporations locales de développement en milieu forestier sur les territoires de GIR déjà désignés. PAFD Résolu : 5.3 Favoriser les retombées économiques locales et régionales.					

	LIEN AVEC LES EXIGENCES DES NORMES
	4.1.1. Le requérant fournit des occasions d'emploi aux travailleurs et aux entrepreneurs des collectivités locales et des collectivités touchées.
	4.1.5. Soutenir les collectivités locales (encourager l'engagement et l'implication sociale des employés).
	4.1.6. Favoriser un approvisionnement local de biens et de services.
	4.4.10. Le requérant doit faire une évaluation complète des impacts socioéconomiques (EISE) et l'utiliser pour la sélection des options d'aménagement forestier pendant le processus de planification.
FSC	5.4.3. Le requérant collabore avec les entreprises forestières, les utilisateurs de la forêt et la communauté locale pour renforcer et diversifier la contribution de la forêt à l'économie locale grâce aux services environnementaux, à la pêche et à la faune et aux autres ressources non ligneuses.
	7.1.5d. Le plan d'aménagement et la documentation connexe comportent des objectifs, des stratégies et des indicateurs de rendement (mesurables lorsque c'est possible) relativement aux éléments suivants : les avantages socioéconomiques, tels que les loisirs, ainsi que les avantages pour les collectivités locales. Les objectifs (mesurables lorsque c'est possible) s'échelonnent à court ou à long terme, selon le cas. Chaque objectif et ses hypothèses sous-jacentes s'appuient sur une justification. Les objectifs d'aménagement sont suffisamment précis pour fournir une base à l'élaboration des stratégies et des pratiques.
SFI	
CSA	5.1.1. Quantité et qualité des bénéfices, des produits et des services forestiers ligneux et non ligneux fournis par le territoire forestier délimité.
	5.2.1. Niveau d'investissement dans les initiatives qui favorisent la continuité des collectivités.
SGE-AFD	Non requis
ISO 14001	S. O.

Forêts, Faune et Parcs Québec 💀 🖎

FICHE ENJEU SOLUTION FORÊT DE PROXIMITÉ

TLGIRT Lac-Saint-Jean

Date d'approbation	7 mai 2013
Instance décisionnelle	DGR
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016

	STRATÉGIES				
Stra	atégies d'aménageme	ent proposées			
	Stratégie proposée	Suivre annuellement les superficies de récolte à partir des suivis d'intervention et de la PRAN à l'intérieur de la limite projetée pour le projet de forêt de proximité de la MRC de Maria-Chapdelaine.			
jie 1	Prévision des résultats	Ne pas excéder la cible annuelle.			
Stratégie	Méthode analytique	et hypothèses			
Après l'établissement de la PRAN par le MFFP, l'aménagiste présente la superficie de récolte planifiée air la mesure de volume de bois total prévu (ventilé par UA et par groupement d'essences) aux BGA ou au BN l'intérieur de la limite projetée pour le projet de forêt de proximité de la MRC de Maria-Chapdelaine.					
 Si le niveau de prélèvement prévu au mouvement des bois (R170.2) des BGA excède la cible, PRAN pour éviter d'excéder la cible dans la mesure du possible. 					
	Stratégie proposée Compenser les volumes attribués au-dessus de la cible à l'intérieur d' quinquennale s'il est impossible de la respecter sur une base annuelle.				
Stratégie 2	Prévision des résultats	Ne pas excéder la cible sur une base quinquennale.			
Méthode analytique et hypothèses					
Si, pour des raisons de rentabilité économique des opérations, le volume de bois prévu à la PRAN ex cibles prévues dans la fiche, le niveau de prélèvement des années subséquentes devra être réduit afin dexcéder la possibilité forestière du territoire visé par cette fiche sur une période quinquennale.					

Stratégie d'aménagement retenue

Stratégies 1 et 2

Lien avec d'autres enjeux

ACTIVITÉS SIGNIFICATIVES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE				
Activité significative	Responsable	Calendrier		
Superficies résineuses et mélangées à dominance résineuses totales récoltées annuellement par UA à l'intérieur des limites du projet de forêt de proximité de la MRC de Maria-Chapdelaine. La récolte de contraintes et des coupes partielles sont exclues.	Aménagiste PAFI-O	Au moment de l'établissement de la PRAN		
Si le niveau de prélèvement excède la cible, modifier la PRAN des années suivantes pour ne pas excéder le niveau de prélèvement sur une base quinquennale, nonobstant les superficies récoltées en raison des perturbations naturelles.	Aménagiste PAFI-O	Au moment de l'établissement de la PRAN, si nécessaire		



FICHE ENJEU SOLUTION FORÊT DE PROXIMITÉ

TLGIRT Lac-Saint-Jean

Date d'approbation	7 mai 2013
Instance décisionnelle	DGR
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016

ACTIVITÉS SIGNIFICATIVES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE				
Activité significative Responsable Calendrier				
Comptabiliser les superficies (ha) effectivement récoltées à partir du rapport annuel.	Aménagiste PAFI-O	Au moment du rapport annuel		
Mesurer les investissements en travaux d'aménagement AIPL ou autres sur le territoire du projet de forêt de proximité de la MRC de Maria-Chapdelaine.	Aménagiste PAFI-O-TSNC	Au moment du rapport annuel		

PROGRAMME DE SUIVI DE L'INDICATEUR

Méthodologie du suivi

Dresser un portrait annuel et quinquennal du niveau de prélèvement, ventilé par UA et par groupement d'essences, sur le territoire du projet de forêt de proximité de la MRC de Maria-Chapdelaine. Le suivi du niveau de prélèvement sera fait à partir des superficies de récolte du rapport annuel et des volumes d'inventaires associés à ces superficies.

1^{re} saison de suivi : 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

Analyse des résultats

L'aménagiste fera état des superficies dont la récolte a été planifiée, puis réalisée à la suite de la planification et de la production du rapport annuel.

RESPONSABILITÉS					
Préparée par :	Membres : François Lévesque Ré Dominique Bouchard Ré Michel Bouchard Gl	FFP sineux sineux R			
	•	ciété sylvicole égiature RC			
Professionnels responsables de la fiche :	Steeve Coulombe, ing.f., de l'UG de Rivière-Péribonka				
Approbation du ou des	Nom	Date			
gestionnaires responsables :	Benjamin Martin, ing.f, chef de l'UG de Rivièr Péribonka	e- 1 ^{er} décembre 2018			
Adhésion des partenaires :	TLGIRT : Lac-Saint-Jean-Ouest 1er février 2018				

Forêts, Faune et Parcs Québec 💀 🐼

FICHE ENJEU SOLUTION FORÊT DE PROXIMITÉ

TLGIRT Lac-Saint-Jean

Date d'approbation	7 mai 2013
Instance décisionnelle	DGR
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016

ANNEXES

Bibliographie

Consultants forestiers DRG Inc., 13 mars 2013. Portrait forestier d'un projet de forêt de proximité à la MRC de Maria-Chapdelaine.

MRN, janvier 2014. Analyse du MRN à partir des informations de la revue externe du BFEC 2013-2018.

Tableau : Sommaire des volumes récoltés en fonction des volumes nets de simulation sur la forêt de proximité (partie des UAF, 025-51, 027-51 et 024-51)

Historique de la fiche					
Version	Action	Date	Section modifiée	Commentaires	
0.1	Création	25 mars 2013	Toutes	Première ébauche déposée par AGIR et la MRC de Maria-Chapdelaine	
0.2	Modification	16 juin 2013	Toutes	Modifications demandées par le sous- comité réuni le 16 mai 2013	
0.3	Modification	28 novembre 2013	Toutes	Modifications demandées par le sous- comité réuni le 14 novembre 2013	
0.4	Modification	15 janvier 2014	Toutes	Modifications demandées par le sous- comité réuni le 9 décembre 2013	
0.5	Modification	17 janvier 2014	Toutes	Modifications demandées par le sous- comité le 16 janvier 2014	
0.6	Modification	24 février 2014	Toutes	Modifications demandées à la suite de la présentation de la fiche aux TLGIRT Saguenay–Lac-Saint-Jean-Nord et Ouest	
1.0	Adoption	13 mai 2014	Précisions sur l'objet et sur l'indicateur	TLGIRT	
2.0	Modification	25 août 2017	Mise à jour de la cible	Modification rendue nécessaire par le nouveau calcul UA 025-51	
2.0	Modification	28 septembre 2017	Ententes sur des points de cibles et des écarts	Rencontre du sous-comité	
2.0	Modification	10 octobre 2017	Entente sur des formulations de gestion des cibles et des fichiers de formes TBE	Rencontre du sous-comité	
2.0	Modification	25 janvier 2018	Entente finale sur le contenu, spécialement sur la marge de manœuvre annuelle	Rencontre du sous-comité	
2.0	Adoption	1 ^{er} février 2018	Adoption par la Table	Rencontre de la TLGIRT	
<mark>2.1</mark>	Modification	20 octobre 2022	Prolongation de la fiche au 31 décembre 2024	Rencontre du sous-comité	

Forêts, Faune et Parcs Québec 🖼 🛤

FICHE ENJEU SOLUTION FORÊT DE PROXIMITÉ

Date d'approbation	7 mai 2013
Instance décisionnelle	DGR
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016

<mark>2.1</mark>	Adoption	1 ^{er} décembre 2022	Adoption par la Table	Rencontre de la TLGIRT
------------------	----------	-------------------------------	-----------------------	------------------------



FORÊT DE PROXIMITÉ

Date d'approbation	7 mai 2013
Instance décisionnelle	DGR
Date de la dernière modif.	14 nov. 2016

